

1916 GAUTIER Alexandre

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
Nom GAUTIER	
Prénom	Alexandre
Grade	1 ^e classe
Corps	366 ^e Régiment d'Infanterie
N° Matricule	16199 au Corps — Cl. 1910 92 au Recrutement
Mort pour la France le	4 septembre 1916
à Vermandovillers (Somme)	
Genre de mort	Soldat de 2 ^e Classe au 366 ^e Régiment d'Infanterie, 15 ^e Compagnie.
Mort pour la France	Disparu le 04 septembre 1916, à l'âge de 26 ans, à Vermandovillers (Somme)
Transcription	N° 90 à Le Cateau.
Sépulture	non déterminée.
Monument aux Morts	de Le Cateau.
Détail du service	Incorporé soldat de 2 ^e classe au 154 ^e R.I le 06 octobre 1911; Passé au 166 ^e R.I le 19 mars 1913; Passé dans la réserve le 08 novembre 1913; Certificat de bonne conduite accordé; Rappelé le 02 août 1914; Disparu le 04 septembre 1916 à Vermandovillers (Somme); Papiers militaires non récupérés.
Morphologie	Cheveux châtais ; yeux marron clair; front: inclinaison moyenne, hauteur moyenne, largeur moyenne; nez: dos sinueux, base horizontale, hauteur moyenne, saillie moyenne, largeur grande; visage rond; taille 1m63; Degré d'instruction générale 2.
N° 90 Acte de transcription de Décès de GAUTIER Alexandre	
République Française, au nom du Peuple Français, le Tribunal civil de première instance séant à Cambrai au Palais de Justice de la dite ville à rendre le jugement dont la teneur suit: Jugement: Le tribunal, ouï en audience publique Monsieur de Kéguelin de Rosières, Juge commis en son rapport, le Ministère public en ses conclusions orales. Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en premier ressort; Vu la requête de Monsieur le Procureur de la République de Cambrai et l'ordonnance de Monsieur le Président d'autre part; Attendu qu'il résulte des pièces produites et des renseignements fournis par le tribunal que le nommé Gautier Alexandre, né à Le Cateau, le vingt huit avril mil huit cent quatre vingt dix, de Pierre Joseph et de Deloger Zélia, en son vivant rattacheur demeurant à Le Cateau, soldat au trois cent soixante sixième Régiment d'Infanterie, disparu à Vermandovillers (Somme) le quatre septembre mil neuf cent seize "Mort pour la France". Attendu qu'aucun acte n'a été dressé pour constater son décès et qu'il échet de le déclarer judiciairement. Par ces motifs déclare le décès du sus désigné, en fixe la date au quatre septembre mil neuf cent seize. Dit que le présent Jugement tiendra lieu d'acte de décès, qu'il sera en conséquence transcrit sur les registres de l'année courante de l'état civil de la commune de Le Cateau et que mention en sera faite sur les registres de l'état civil pour l'année mil neuf cent seize, en marge de l'acte de l'acte le plus voisin de la date du dit décès et à la table alphabétique de la dite année. Ainsi jugé et prononcé le trente juin mil neuf cent vingt et un en audience publique du Tribunal Civil de Cambrai par Messieurs Leclercq Président, Dufaÿ et de Keguelin, juges en présence de Monsieur Dorlhac, Procureur de la République et assisté de G. Ledieu, commis greffier, signé: Leclercq, G. Ledieu. En conséquence le Président de la République Française demande et ordonne à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les tribunaux de 1 ^{re} instance d'y tenir la main. A tous	

Né le 28 avril 1890 à 05 heures à Le Cateau.

Profession Rattacheur

Domicilié à Le Cateau.

Fils de Gautier Pierre Joseph, journalier, 42 ans (O1848).

Et de Deloger Zélia, journalière, 39 ans (O1851).

Domiciliés à Le Cateau, 45 rue de la Fontaine à Gros Bouillons.

Marié le, célibataire

Bureau de recrutement d'Avesnes (Nord)

Matricule 82 Classe 1910

Grade et corps Soldat de 2^e Classe au 366^e Régiment d'Infanterie, 15^e Compagnie.

Mort pour la France Disparu le 04 septembre 1916, à l'âge de 26 ans, à Vermandovillers (Somme)

Transcription N° 90 à Le Cateau.

Sépulture non déterminée.

Monument aux Morts de Le Cateau.



Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le 80 Mars 1913
par le Tribunal de Cambrai
acte ou instrument de recrue le 13 Aout 1914
à Le Cateau / Nord /

N° du registre d'état civil
101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

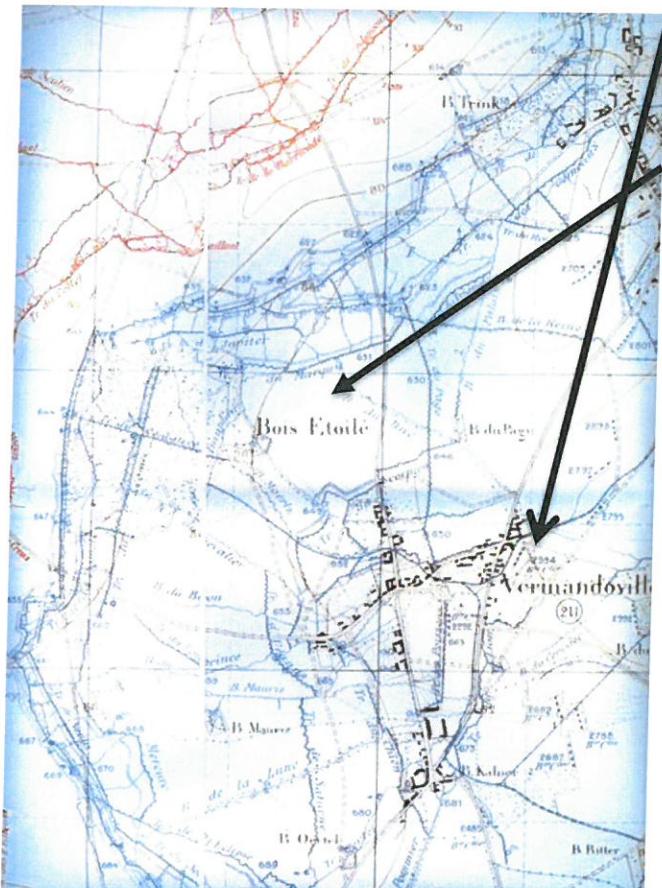
101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

101-708-1922. (2013)

Commandants et officiers de la force publique d'y prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi, la minute des Présentes a été signée par Monsieur le Président et le Commis greffier. Pour expédition conforme: le commis greffier Signé: G.Ledieu. L'acte de décès ci-dessus a été transcrit le treize août mil neuf cent vingt un, onze heures du matin par Nous Charles Jounieau, Adjoint au maire de la Ville du Cateau, Officier de l'Etat Civil par délégation. Suit la signature de l'adjoint

Localisation du lieu du décès



Vermandovillers Département de la Somme, Arrondissement de Péronne, Canton de Chaulnes.

Le Bois Etoilé

► Une première attaque se produisit le 24 septembre 1914, elle fut en partie stoppée par le 75^e R.I. au Bois Etoilé à l'entrée d'Herleville. Le front fut stabilisé durant deux ans jusqu'au 4 septembre 1916. Cette attaque du 4 septembre 1916 de Vermandovillers au départ du Bois Etoilé, fut confiée à la 132^e Division (35 °C.A - 10° Armée) vers un point d'appui, abondamment pourvu d'abris bétonnés pour mitrailleuses, organisé par les Allemands, depuis près de 2 ans. Le 6 septembre 1916, de nombreuses divisions (13^e - 43^e - 51^e) le 120^e R.I. participent à la bataille dite de Vermandovillers. Elle prit fin le 9 septembre 1916 faute de combattants. Le 158^e R.I., le 366^e R.I. et le 1^{er} Bataillon de Chasseurs auront une conduite exemplaire et subiront de lourdes pertes.

Du 4 au 9 septembre 1916, la 86^e Brigade perdit 1.071 hommes, la 264^e Brigade, 1.513 et la 108^e, 1.580. Ces chiffres expliquent le fait que reposent 1.261 Français et 22.665 Allemands dans les cimetières situés dans un rayon de 5 km autour de

Vermandovillers. Les Britanniques ne sont pas comptabilisés car, bien que tués sur ce sol, ils reposent en majeure partie à Villers-Bretonneux (Somme) dans le cimetière militaire contenant des tombes australiennes et britanniques. Les divers combats détruisirent le village.

Morts au même endroit

Le Cateau Bouuelle François; **Gautier Alexandre;**

Etaient au même régiment

Le Cateau: **Gautier Alexandre;**

Historique et combats du 366^e Régiment d'Infanterie en 1916

En 1914 Casernement ou lieu de regroupement à Verdun, jardin Fontaine; Il fait partie de la 144^e brigade d'infanterie, 72^e division d'infanterie (division mobile de Verdun), 4^e groupe de réserve; Constitution en 1914: 2 bataillons, puis 3 en sept. 1915 (adjonction du bataillon de fortresse de Toul du 166^e R.I.); À la 72^e D.I. (division mobile de Verdun) de sept. 1914 à juil. 1915, puis à la 132^e D.I. jusqu'en nov. 1918.; 2 citations à l'ordre de l'armée; Fourragère verte.

1914 Meuse: Brocourt, Étain (oct.), Les Éparges

1915 Meuse et Argonne: Côtes de Meuse (fév.), Fresnes (mars), Les Éparges

1916 Secteur de Verdun (fév.-août) puis bataille de la Somme: Bois Étoilé, Vermandovillers (juil.-sept.)

1917 Verdun: côte 304, bois d'Avocourt (mars-août)

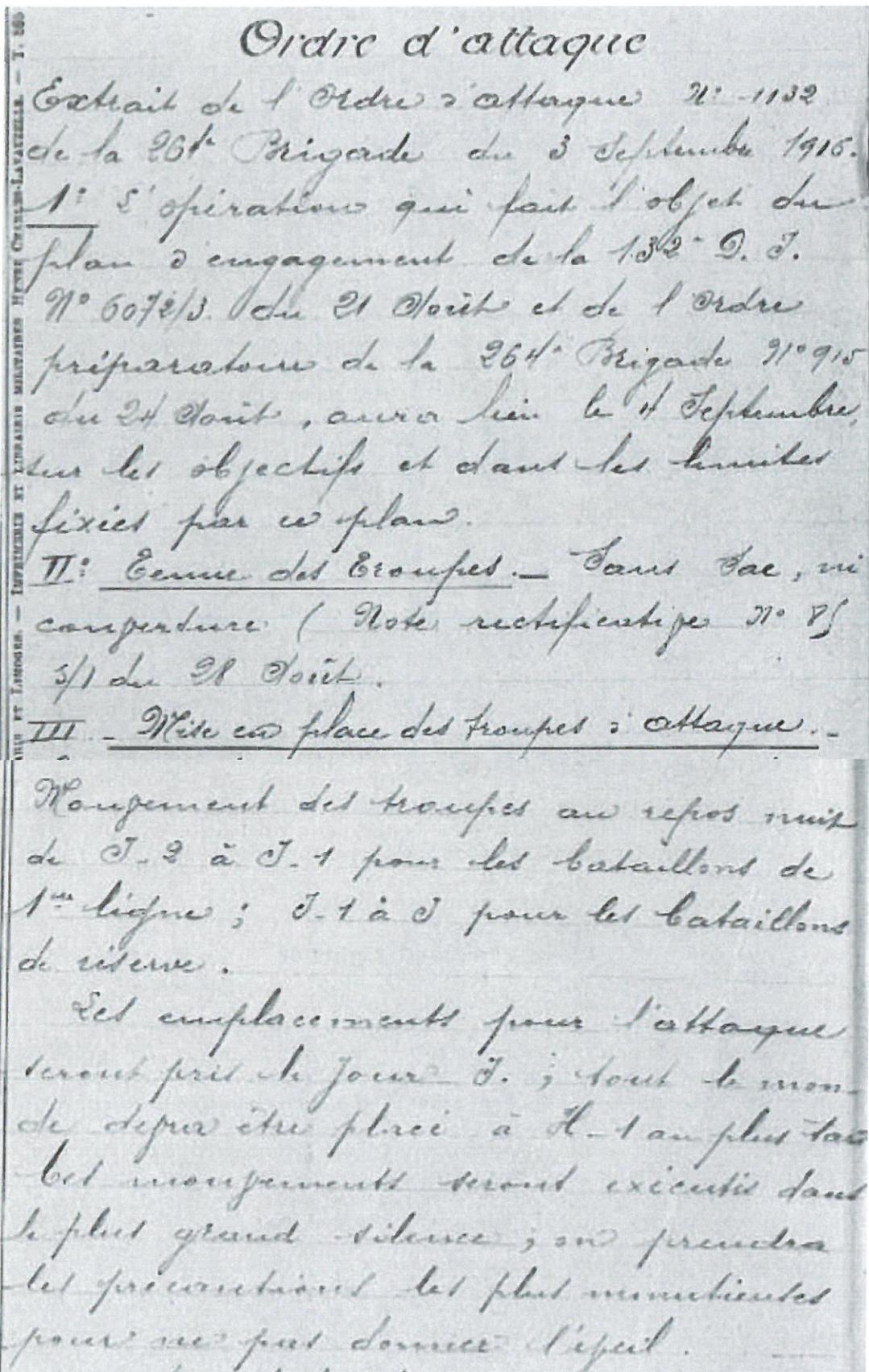
1918 Champagne: Mont Cornillet (mai), Aubérive, Le Téton, Mont sans Nom (juil.) puis Oise: Cuts (août)

JMO du 366^e RI en 1916

Cote 26 N 763/5, pages 19 à 26 et 41

Journée du 04 septembre 1916

Du 4 au 6 septembre 1916, la bataille de Vermandovillers fait 84 tués, 300 blessés et 535 disparus.



Le maître de l'état des baïonnettes, qui ne démonte pas avant qu'au dernier moment.

IV. Exécution de l'attaque. La ligne des barrières d'artillerie sur la 1^e ligne ennemie ayant lieu à l'heure H., la sortie des tranchées de départ aura lieu pour tout le monde entre H - 1' et H moins 5 minutes au plus tôt.

La 1^e vague doit parvenir sur la 1^e ligne ennemie après les deux objectifs (Voir croquis des barrières dressé le 1^{er} Septembre).

L'attaque sera menée sur les objectifs successifs assignés à la Brigade, de façon à ce que la ligne de combat suive constamment aux plus près les barrières d'artillerie.

L'attaque du 1^{er} objectif aura lieu à l'heure H. 1 qui sera employée aux commandants de 13^{ème} par courours.

L'occupation des bois du "Berisso" et "Holmer" aura lieu, quand le général de division me donnera l'ordre, (au plus tard à H.1 plus 1 h, 15')

De coté, au certains points offraient une résistance plus particulière.

ment opinable, la paix s'attaque
Se tiendra à environ 158^m. Le Comte
du 13^{ème} fera immédiatement repren-
dre le tir à artillerie sur ce point.
V. Nettoyage des tranchées et abris
Les unités de nettoyage seront des
unités mixtes. Chaque groupe
de nettoyeurs sera commandé par
un grade et recevra un objectif
et une mission bien déterminée.
Les nettoyeurs porteront armes
digne distinctif.

VI. Liaisons avec les assaillants
Voisines. Le Bataillon de droite du
366^e (13^{ème} Nicollin) assurera la
liaison avec la 108^e Brigade par
1 b^{me} et un peloton de mitrailleuses.

Liaison sur la route Herlepille
Pernaudopilles. Une section devra
marcher sur cette route.

Le VD^{me} du bataillon du 166^e (13^{ème} Feurtet)
assurera par 1 b^{me} et 1 peloton de
mitrailleuses la liaison avec la 96^e
Brigade.

VII. Organisation des terrains
Au fur et à mesure de la progression,
les commandants de Régiments feront
organiser le terrains.

Cette organisation sera faite conformément au plan annexé au présent ordre.

Rectificatif à l'ordre d'attaque
de la 264^e Brigade N° 1132 du 3 Septembre
1916. —

IV.. Ajouter après le 1^e alinéa.

La 1^e vague doit parvenir sur la 1^e ligne enemie avec les derniers obus.

Elle se portera ensuite en avant, sous nouveaux ordres, de manière à arriver à 11h plus 10 sur le 2^e barrage d'artillerie (613 - 612 - 610 - voir croquis) où elle repartira en nouveau pour arriver sur le 1^e objectif (Bockhaut, Eglise, 2795) à 16 plus 25 heure à

laquelle le barrage d'artillerie de type sur cette ligne pour se reporter plus au Sud.

L'attaque sera donc menée sur 3 objectifs successifs assignés à la Brigade. Le premier que la ligne de combat suive couramment, au plus près des barrages d'artillerie.

Exécution (Voir ci contre)

Pertes (Voir tableau ci annexé)

NOMS	GRADE	TUES	BLESSES	PRI-SO-NIERS	DIS-PARUS	CHE-VAUX	OBSERVATIONS
Boulanger. George	F. 2 ^e le				1		4 Septembre 1916
Bourlio René	F. 2 ^e le				1		"
Brouose Idoine	F. 2 ^e le				1		"
Dussolier Félix	F. 2 ^e le				1		"
Gautier. Alexandre	F. 2 ^e le				1		"
Grange Jean	F. 2 ^e le				1		"

Exécution

Le 4 Septembre, dès la première heure, les 4^e & 5^e Bataillons du 366^e R.I. se trouvaient disposés dans le secteur du Bois Etoilé, conformément au plan d'attaque de la 132^e D.I. et à l'ordre préparatoire d'attaque N° 915 de la 264^e Brigade du 24 Août.

Les travaux préparatoires (tranchées de départ) étaient entièrement achevés.

La tranchée CORINTHE et la tranchée de la "Classe 16" avaient été approfondies à 1 m. 50 sur toute leur longueur. Elles étaient reliées chacune à la tranchée en liaison du Bois Etoilé par trois bœufs nouveaux en plus des trois existants déjà (Baron, Chevalier, Moertz).

Vingt gradins de franchissement avaient été préparés dans chacune des deux tranchées de départ.

Les postes de secours et les dépôts de munitions vivres, matériel étaient installés et leur approvisionnement au complet.

Le 6^e Bataillon était venu dans la nuit du 3 au 4 (Ordre Secret N° 1098 du 2 Septembre de la 264^e Brigade) et occupait également l'emplacement prévu au plan d'attaque.

C'est dans cette situation que les Bataillons reçurent:

1^e- Notification de l'heure de l'attaque
H = 14 h.

2^e- ...

Tout semblait donc marcher admirablement (14 h. 20) lorsque la situation se trouva brusquement modifiée par suite de faits nouveaux qui se révélèrent tout d'un coup:

1^{er} - Les destructions opérées par l'Artillerie ont été insuffisantes et le Saillant 649 est resté une forteresse garnie de mitrailleuses.

2^{me} - Un blockhaus sous abri existe encore à 652 a (intersection d'Uranus et du Chevalier). Des mitrailleuses y sont installées.

3^{me} - Deux pièces derrière une haie tirent des environs de 653 e.

4^{me} - La 108^e Brigade contre-attaquée recule et des mitrailleuses installées dans la direction du Sud nous prennent complètement à revers.

Il y en a en tous cas de visibles et en action au Bois Moritz.

Prise d'enfilade et à revers, notre ligne s'arrête et, profitant de cet arrêt, une autre contre-attaque allemande se déclanche vivement entre le boyau MORTZ et le boyau Chevalier, étayée par les mitrailleuses de 652 et de 649.

Le succès de cette contre-attaque fut malheureusement incontestable, mais, grâce à l'admirable résistance de l'aile droite, à l'obstination extraordinaire de l'offensive de l'aile gauche, la situation ne fut pas compromise.

En résumé, sur tout le centre, les vagues d'assaut écrasées (voir le chiffre des pertes) reflueront jusqu'à la tranchée de départ.

Le Colonel se rendant parfaitement compte qu'il n'y avait plus rien immédiatement sur le front n'hésita pas à faire déclencher le tir de barrage en avant du front de départ (tir de barrage de départ sur la première tranchée allemande) et le mouvement de recul fut immédiatement arrêté.

Restait la question des deux ailes.

A droite, la 18^e Cie qui, comme on l'a vu, s'était avancée jusqu'à la deuxième tranchée Uranus pour favoriser le mouvement de la 108^e Brigade restée obstinément en arrière, s'étendait le long de la route HERLEVILLE-VERMANDOVILLERS, tenant en outre et au Sud le point 653 e.

La situation devenait fort critique, le 366^e reculant et la 108^e Brigade n'avancant pas.

Il importe de signaler l'énergie déployée par le Commandant de cette Cie, Sergent MEX (tous les Chefs de Section blessés ou tués), qui ne recula que pied à pied le long de la route HERLEVILLE-VERMANDOVILLERS, n'a tenu toute l'après-midi, creusant une tranchée à 200 m. en avant de GORITZI, continua à assurer vers 662 b la liaison avec la tranchée du Lord (108^e B.I.)

A gauche, ...

Tout ...

A gauche, comme on l'a vu, la deuxième vague du 4^e Btn avait été brisée par la contre-attaque allemande s'avancant entre le Chevalier et MOKRITZ et qui, de ce côté, avait progressé surtout par le boyau MOKRITZ.

La situation du Cdt DELESSE, Commandant ce Btm, est particulièrement à retenir.

Il est évident que, théoriquement, la place du Chef de Btm était avec sa réserve ou tout au moins avec sa deuxième vague et qu'un Chef, peut-être trop prudent, eût dû se reporter en arrière pour reformer son Bataillon.

Le Commandant DELESSE a pris une autre solution toute d'audace, peut-être de folle témérité, mais qu'en tous cas, il paraît difficile de lui reprocher et qui aurait pu avoir des conséquences incalculables.

Avec sa première vague (50 hommes en fin de journée) et 3 Officiers, contournant par le Nord le gaillant 649 qu'il ne pouvait enlever, le Cdt DELESSE a pourtant suivi que coûte que coûte la marche en avant.

Cette poignée d'hommes s'est avancée à droite et à gauche de la route VERMANDOVILLERS-FOUCAUCOURT, a traversé toute la partie Nord du Village que n'ont pu enlever le lendemain et le surlendemain le 166^e R.I. et le 1^r B.C.P. et est parvenue entre l'église et le carrefour, face au Sud, dans le boyau qui borde la route d'HEUILLEVILLE à VERMANDOVILLERS (sic. - Rapport écrit de la main du Commandant DELESSE daté du 5 à 5 h. 45). Ils y ont tenu au moins jusqu'au lendemain 5 h. 45, malgré leur isolement et un violent tir de barrage français exécuté dans l'après-midi du 4 sur la partie Nord de VERMANDOVILLERS pour essayer de favoriser l'avance du 166^e arrêtée devant le Scorpion.

Il ne m'appartient pas de décider si, à ce moment, la reprise du mouvement en avant pouvait être tentée.

Je me borne à constater que, sûr par ma 18^e Cie d'avoir la liaison à ma droite assurée avec la 108^e Brigade, que, sûr d'occuper l'église de VERMANDOVILLERS avec un élément qui ne cessait de se signaler par des fusées, et que, sachant enfin que des éléments de 3 sections de la 19^e Cie tenaient obstinément dans la 2^e tranchée Uranus, je n'ai pensé qu'à soutenir ces éléments avancés et ai demandé à trois reprises à disposer de mon troisième Bataillon. Ce qui n'a pu m'être accordé.

RENSEIGNEMENTS ANNEXES

4 SEPTEMBRE TIR DE BARRAGE

Le tir de barrage a été demandé le 5 à 15 h. 20 par le Colonel et par l'intermédiaire du Lieutenant DESBOIS, agent de liaison de l'Artillerie à la suite de l'arrivée de 3 Renseignements signalant le recul de la 3^e vague.

Le 1^{er}, à 15 h. signé: Capitaine BARD.

Le 2nd, à 15 h. 10. Signé: Cdt NICOLAU.

Le 3rd, fourni oralement par des blessés arrivant au P.C.

Le tir a été réglé comme pour le départ, mais reporté vers la droite devant de la deuxième tranchée Uranus. Il a arrêté net le mouvement de la contre-attaque allemande et n'a pas gêné les nôtres.

4 SEPTEMBRE DEMANDES DE RENFORTS

A la suite du recul de la 3^e vague d'assaut, vers 15 h. et après arrêt du mouvement de recul par le tir de barrage, trois demandes de renforts (6^e Bn) ont été adressées à la 264^e B.I.

La 1^{re}, à 15 h. 25 par téléphone.

La 2nd, à 15 h. 30, par message téléphone!

La 3rd, à 15 h. 40, par téléphone.

Il a été répondu directement au Lt-Colonel que le Colonel Cdt la 264^e B.I. n'avait pas de troupes disponibles.

MOUVEMENTS DU GROUPE DELESSE.

Les 2 (deux) documents ci-après signés du Qdt DELESSE, cerné dans la maison de VERMANDOILLIERS proche de l'église et qu'il fut impossible de dégager, paraissent devoir être reproduits in-extenso. -

Le 1^{er} arrivé vers 15 h. 45 le 4 Septembre 1916.

" Cdt DELESSE à M. ORDIONI,

" Lt JULIEN, à 2 h. 45, avait dépassé l'église avec sa 1^{re} vague, moi, je suis prêt de l'église en liaison avec 1 Section de mitrailleuses du 166^e. Tout va bien. Lieutenant DUPUIS, grièvement blessé.

Signé: DELESSE.

S/Off. d'Art. de liaison blessé.

Le 2nd arrivé au P.C. LYON à 5 h. 45 expédié à 5h. le 5 Septembre 1916.

" M. DELESSE, à M. ORDIONI ou M. d'AMBLY,

" Extrême urgence. Envoyez renforts, grenades, cartouches, pour fusils. Quelques caisses pour mitrailleuses, beaucoup de fusées à 1, 2 et 3 feux. Nous sommes depuis le 4 Septembre 2 h. 45 sur objectif assigné. En ce moment, nous sommes entre l'église et le carrefour, face au Sud dans le boyau qui borde la route HERLEVILLE VERMANDOILLIERS. Au sud, à notre droite et à notre gauche, il y a encore de l'ennemi, ainsi que dans les tranchées de première ligne. Je n'ai plus avec moi que ma liaison, une douzaine d'hommes de la 14^e Cie, autant d'hommes de la 13^e Cie et des hommes qui étaient prisonniers que nous avons délivrés et armés avec les fusils ennemis. En tout, environ, 50 hommes: Lt GASCON et ROCHEFORT, avec 1 pièce mitrailleuse et 2 pièces ennemis en état de fonctionner.

" Le S/Lt BROUT est avec nous et S/Lt KNOCKAERT

" Tous les autres tués, blessés.

" Nous avons avec nous une quarantaine de prisonniers (10^e Rgt gardes Saxons). Renforts d'urgence et mitrailleuses.

5 h. matin. Signé: DELESSE

Cet 2 documents ont été envoyés immédiatement au Commandement de leur arrivée au Q.C. Lyon (Colonel).

Envoyé le 4 Septembre 1916, à 4 h. 45.

ORDRE N° I -

EN EXÉCUTION DE L'ORDRE N° 1154 du 4 SEPTEMBRE 1916, de la
264^e BRIGADE.

La situation actuelle paraît être la suivante:

A droite, la 108^e Brigade est arrivée jusqu'à la tranchée d'Uranus et de Saturne.

Le Bataillon BARD tient dans la nouvelle tranchée allemande aux environs du boyau du Daron.

Au Centre, le Bta DELESE est revenu à ses tranchées de départ.

Le Régiment MORAND tient la tranchée du Chambellan et est en liaison au Nord du boyau du Père, avec la 86^e Brigade, qui occupe le boyau de la Reine jusqu'au moulin détruit.

Les allemands sont encore maîtres de la tranchée du Scorpion et du bois du pape.

En outre, un certain nombre d'isolés tiennent encore dans le village de VERMANDOILLERS.

1^{er} - Le Bta BARD se maintiendra sur ses positions actuelles en maintenant à tout prix ses liaisons avec la 108^e Brigade.

2^{me} - Le Bta DELESE sera relevé à l'entrée de la nuit par le Bta ROUZADE, qui s'efforcera aussitôt de rétablir la liaison entre le Bta BARD et le Régiment MORAND.

Les unités regroupées du Bta DELESE resteront en réserve à la disposition du Colonel ORDIONI.

3^{me} - Le Régiment MORAND se maintiendra dans la tranchée du Chambellan, en maintenant la liaison avec la 86^e Brigade.

Des ordres seront donnés ultérieurement pour la reprise de l'opération.

Copie conforme notifiée au Capitaine BARD qui prendra liaison à gauche sur le boyau des Chevaliers avec le Bta ROUZADE.

Le Lt-Colonel Cdt le 366^e R.I.

Signé: O R D I O N I.

N.O.T.A: - En réponse à votre Note que je viens de recevoir, j'approuve les dispositions que vous venez de prendre, en vous enlevant également le boyau du Chevalier.

Tenez coûte que coûte la tranchée de résistance.

Attendez l'arrivée des fractions ROUZADE.

Signé: ORDIONI.



Sources:
Ministère de la Défense @ mémoire des hommes;
Archives militaires du Nord; Historique des Régiments @chtmiste.com;
Mairie de Le Cateau;
Cartographie IGN Géoportail;